

TABLE DES MATIÈRES DÉTAILLÉE

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2009 : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES..... A-1 à A-130

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôt pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

Tableau # 100 -	Table d'impôt des particuliers (résidents du Québec) – 2009	A-4
Tableau # 101 -	Paliers d'imposition au fédéral et au provincial pour les particuliers et les fiducies – 2009	A-5
Tableau # 102 -	Impôts fédéral et provincial pour les particuliers des diverses provinces – 2009.....	A-6
Tableau # 103 -	Certains montants personnels au fédéral pour l'année 2009	A-7
Tableau # 104 -	Certains crédits personnels au provincial pour l'année 2009	A-8
Tableau # 105 -	Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé pour 2009	A-9
Tableau # 106 -	Liste des incidences fiscales potentielles découlant d'une hausse du revenu fiscal d'un particulier pour 2009	A-10
Tableau # 107A -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende ordinaire <u>reçu</u> par un particulier en 2009	A-12
Tableau # 107B -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende "déterminé" <u>reçu</u> par un particulier en 2009	A-12

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôt remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

Tableau # 200 -	Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2009 et 2010 et cotisations au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour 2009 et 2010.....	A-13
Tableau # 201 -	Prestation fiscale pour enfants du 1 ^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010	A-14
Tableau # 202 -	Soutien aux enfants du 1 ^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009	A-16
Tableau # 203 -	Crédit de TPS (fédéral) – juillet 2009 à juin 2010	A-18
Tableau # 204 -	Crédit de TVQ (provincial) versé en 2009 et en 2010	A-19
Tableau # 205 -	Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2009).....	A-20
Tableau # 206 -	Taux du crédit remboursable pour les frais de garde d'enfants (provincial) – 2009.....	A-21
Tableau # 207 -	Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2009	A-22
Tableau # 208 -	Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants – 2009	A-26
Tableau # 209 -	Montants maximums de la "Prime au travail" en 2009 selon la situation familiale	A-27
Tableau # 210 -	Sommaire récapitulatif des ajustements au niveau du "Soutien aux enfants", de la prestation fiscale pour enfants et du crédit de TPS lors d'une séparation, d'un décès ou d'un nouveau conjoint fiscal survenant en 2009.....	A-28

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

Tableau # 300 -	Cotisations et prestations de la RRQ – 2009 et 2010.....	A-29
Tableau # 301 -	Prestations de la Sécurité de la vieillesse (PSV) – 2009.....	A-30
Tableau # 302 -	Supplément de revenu garanti – 2009.....	A-31
Tableau # 303 -	Plafonds des nouvelles contributions à un REÉR – 1991 à 2011 et taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR en 2009	A-32
Tableau # 304 -	Retraits minimums d'un FERR	A-33
Tableau # 305 -	Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons – années 2007 à 2009	A-34

Tableau # 306 -	Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – 2002 à 2009	A-35
Tableau # 307 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2009 en vertu du Règlement de la LRCR du Québec.....	A-36
Tableau # 308 -	Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2009	A-37
Tableau # 309 -	Taux de retraits prescrits d'un FRV "fédéral" (régé par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension) pour l'année 2009.....	A-39
Tableau # 310 -	Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi.....	A-40
Tableau # 311A -	Comparaison du rendement <u>après impôts</u> en 2009 des placements selon la nature du revenu pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec	A-41
Tableau # 311B -	Comparaison du rendement "équivalent" <u>après impôts</u> en 2009 pour un particulier imposé au taux maximum et résidant au Québec	A-41
Tableau # 312 -	Résumé des principales différences entre le CÉLI et le REÉR pour 2009.....	A-42

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, options d'achat d'actions, etc.

Tableau # 400 -	Limites maximales relatives aux dépenses d'automobiles 2000 à 2010	A-44
Tableau # 401 -	Coût d'utilisation d'une automobile au km – Grille de calcul du CAA	A-45
Tableau # 402 -	Automobile fournie par l'employeur – 2009	A-46
Tableau # 403 -	Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés – 2009	A-47
Tableau # 404 -	Résumé des incidences fiscales rattachées à un investissement dans des actions accréditives	A-49
Tableau # 405 -	Gain en capital et exonération : taux d'inclusion du gain et exonération disponible (1972 à 2009)	A-51
Tableau # 406 -	Résumé des impacts fiscaux de certaines transactions de base effectuées du vivant entre personnes ayant un lien de dépendance et aussi entre un actionnaire et sa société par actions.....	A-52

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

Tableau # 500 -	Taux d'imposition combinés des sociétés privées (Québec) – 2009.....	A-62
Tableau # 501 -	Taux d'imposition combinés fédéral et provincial pour les sociétés par actions des diverses provinces – 2009	A-63
Tableau # 502 -	Taxes sur le capital au Canada – 2009	A-65
Tableau # 503 -	Taux d'impôt corporatifs américains – 2009 (U.S. Federal corporate tax rates)	A-66
Tableau # 504 -	Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises.....	A-67
Tableau # 505 -	Liste de contrôle pour une PME et ses actionnaires	A-70
Tableau # 506 -	Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives	A-74
Tableau # 507 -	Techniques d'utilisation de pertes fiscales pour les sociétés par actions.....	A-76
Tableau # 508A -	Taux et catégories d'amortissement – 2009	A-77
Tableau # 508B -	Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement – 2009.....	A-80
Tableau # 509 -	"Check-list" sur la propriété de l'assurance-vie.....	A-81
Tableau # 510 -	Calcul du revenu protégé en main ("safe income") aux fins du paragraphe 55(2) LIR.....	A-83
Tableau # 511 -	Imposition des divers crédits d'impôt reçus au fédéral et au provincial (R&D, stages en milieu de travail, design, etc.) : quand et comment ?.....	A-85
Tableau # 512 -	Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité de 50 % (incluant les dépenses de golf) et de la règle du 1,25 % du chiffre d'affaires au Québec	A-87

Tableau # 513 -	Liste d'éléments créditeurs à inclure au capital versé aux fins de la taxe sur le capital et liste des placements admissibles aux fins de la taxe sur le capital.....	A-91
Tableau # 514 -	L'ABC des dividendes : taux maximums au Canada, nature des dividendes, taux des crédits d'impôt, seuil d'imposition nulle en 2009	A-92
Tableau # 515 -	Taux de la cotisation d'employeur au Fonds des services de santé (FSS) selon la masse salariale.....	A-95
Tableau # 516 -	Déductibilité des intérêts et pénalités sur impôts, taxes et DAS	A-96
Tableau # 517 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2009 sur une somme disponible de 49 982 \$ pour une société imposée au taux de 19 %	A-97
Tableau # 518 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2009 sur une somme disponible de 50 799 \$ pour une société imposée au taux de 19 %	A-98
Tableau # 519 -	Comparaison : salaire vs dividende "ordinaire" pour 2009 pour un actionnaire imposé au taux maximum sur une somme disponible de 1 000 \$ pour une société par actions imposée à un taux de 19 %	A-99
Tableau # 520 -	Liste de contrôle des informations et étapes nécessaires à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital ("CDC") d'une société	A-100
Tableau # 521 -	Résolutions écrites des administrateurs relatives à la déclaration d'un dividende à même le compte de dividendes en capital	A-101
Tableau # 522 -	Compte de dividendes en capital (CDC) : 24 règles d'or à toujours se rappeler.....	A-102
Tableau # 523 -	Impacts fiscaux pour des sociétés d'être considérées comme des sociétés "associées"	A-107
Tableau # 524 -	Primes d'assurance vie individuelle, d'assurance maladies graves, d'assurance invalidité et d'assurance collective payées par l'employeur et/ou par l'employé : déductibles ou non, avantages imposables ou non, prestations imposables ou non?...	A-109

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

Tableau # 600 -	Taux d'intérêt prescrits (impôts) – 2005 à 2009.....	A-114
Tableau # 601 -	Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2009.....	A-115
Tableau # 602 -	Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple).....	A-116
Tableau # 603 -	Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)	A-117
Tableau # 604 -	Vente d'un bien immeuble par un non-résident : montant des retenues d'impôt - 2009	A-118
Tableau # 605 -	Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents.....	A-119
Tableau # 606 -	Pénalités pour remises tardives des retenues d'impôt à la source.....	A-120
Tableau # 607 -	Pénalités et intérêts pour remises tardives de la TPS	A-121
Tableau # 608 -	Pénalités et intérêts pour remises tardives de la TVQ.....	A-122
Tableau # 609 -	Période obligatoire de conservation des registres.....	A-123

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

Tableau # 700 -	Taux hypothécaires (emprunts)	A-126
Tableau # 701 -	Grille des taux de change étranger – 1991 à 2008.....	A-127
Tableau # 702 -	Liste détaillée d'un grand nombre de fonds constitués en sociétés (plutôt qu'en fiducies) aux fins de l'admissibilité à la taxe sur le capital et au report d'impôt en cas de dispositions effectuées à l'intérieur de la même société de la même famille de fonds	A-128
Tableau # 703 -	Différents types de fiducies personnelles et leur utilisation	A-129
Tableau # 704 -	Variation de l'indice des prix à la consommation au Canada pour la période 1989 à 2008 selon Statistique Canada.....	A-130

B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET DES SOCIÉTÉS, INDEXATION DES DIVERS PARAMÈTRES ET COMPARAISONS SALAIRES-BONIS-DIVIDENDES B-1 à B-37

1.	Particuliers – Fédéral	B-1
1.1	Paliers d'imposition au fédéral pour 2009	B-1
1.2	Paliers d'imposition <u>prévus</u> au fédéral pour 2010	B-1
1.3	Rappel de la hausse de certains montants personnels de base pour 2009	B-2
1.3.1	Le montant personnel de base	B-2
1.3.2	Le montant pour époux ou conjoint de fait, le montant équivalent pour un proche entièrement à charge ("l'équivalent de conjoint") et le seuil de revenu net de la personne à charge qui réduit le montant	B-2
1.4	Indexation du régime fiscal fédéral pour 2009 et 2010	B-2
1.4.1	Paramètres sujets à l'indexation : 2008 à 2010	B-4
1.5	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et de la Prestation pour enfants handicapés (PEH)	B-5
1.5.1	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et hausse plus importante du seuil où la réduction débute	B-5
1.5.2	Indexation du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE) et hausse plus importante du seuil où la réduction débute	B-5
1.5.3	Indexation de la Prestation pour enfants handicapés (PEH)	B-7
1.6	Autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral	B-7
2.	Particuliers – Provincial (Québec)	B-8
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2009	B-8
2.2	Paliers et taux d'imposition <u>prévus</u> pour l'année 2010	B-8
2.3	Indexation des crédits d'impôt au provincial pour 2009 et 2010	B-8
2.4	Hausse importante de certains paliers de "revenu familial net" aux fins du taux de crédit pour frais de garde	B-11
2.5	Autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial	B-11
3.	Taux d'imposition des fiducies – Fédéral et Québec	B-11
4.	Modifications à l'imposition des sociétés au fédéral	B-12
4.1	Hausse à 500 000 \$ du plafond des revenus bénéficiant du taux réduit pour les PME.....	B-12
4.1.1	Impact sur la date de paiement du solde d'impôt pour l'année d'imposition et sur les acomptes provisionnels	B-13
4.1.2	Rappel pour les PME ayant un "capital imposable" supérieur à 10 millions ...	B-13
4.1.3	Impact de la hausse du "plafond des affaires" sur le crédit de 35 % pour la RS&DE pour les PME	B-13
4.2	Revenus imposés à taux réduit à travers le Canada en 2009	B-14
4.3	Rappel sur la réduction progressive du taux "général" des sociétés au fédéral depuis 2008 jusqu'en 2012... ..	B-14
5.	Modifications aux taux d'imposition québécois et à la taxe sur le capital des sociétés : hausse du plafond à 500 000 \$ pour les PME et rappel sur des mesures déjà annoncées précédemment	B-15
5.1	Hausse à 500 000 \$ du plafond des revenus actifs au taux réduit pour les PME... mais pas exactement à la même date qu'au fédéral... ..	B-15
5.2	Rappel sur les modifications déjà annoncées aux taux d'imposition québécois pour la période allant jusqu'à 2009	B-17
5.2.1	Rappel sur la hausse progressive depuis 2006 du taux québécois d'imposition pour les grandes sociétés sur le revenu actif ainsi que pour	

	les PME (sur l'excédent de 500 000 \$ ou de 400 000 \$ de revenu actif) dont une hausse de 0,5 % en 2009	B-17
5.2.2	Aucun changement en 2009 au taux réduit au Québec sur le revenu "actif" pour les PME	B-18
5.2.3	Le Québec abaissera-t-il son taux général à 10 % en 2012 de façon à suivre les recommandations du ministre des Finances du Canada?	B-18
5.3	Rappel des impacts de la baisse du taux d'imposition corporatif québécois sur les revenus de placement gagnés par une société suivis d'un dividende versé à l'actionnaire	B-18
5.4	Les consultants en informatique et les vérifications fiscales de Revenu Québec suite à la décision Carreau : quel est l'état actuel du dossier?	B-20
5.5	Rappel de la baisse accélérée de la taxe sur le capital en vue de son abolition le 1 ^{er} janvier 2011 pour les sociétés <u>autres</u> que manufacturières	B-21
5.5.1	Impact de l'abolition de la taxe sur le capital sur le crédit de taxe sur le capital	B-22
5.6	Autres modifications à l'impôt des sociétés au Québec	B-22
6.	Sommaire des changements <u>proposés</u> aux taux d'imposition au fédéral et au Québec pour les années 2009 à 2012 (2008 est présentée pour fins de comparaison)	B-23
7.	Comparaison Salaire – Dividende en 2009 pour une PME ayant la totalité de son revenu actif imposé au taux réduit des PME	B-24
7.1	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 500 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement?	B-25
7.2	Seuil d'imposition nulle en 2009 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes	B-28
7.3	Rappel sur les modifications au crédit d'impôt pour les dividendes "déterminés" et à la majoration du montant reçu à compter de 2010	B-29
7.3.1	Ce que cela veut dire en pratique...	B-30
7.3.2	Le problème de la période 2009 à 2012 : le concept d'intégration ne fonctionnera pas si les dividendes sont versés plus tard...	B-31
7.3.3	Ajustement technique au CRTG à compter de 2010 en raison de la baisse progressive du taux corporatif	B-31
8.	Brefs commentaires sur les budgets de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick	B-32
8.1	L'Ontario	B-32
8.1.1	Mesures fiscales visant les entreprises	B-32
8.1.2	Quelques mesures fiscales visant les particuliers de l'Ontario	B-33
8.1.3	Harmonisation à la TPS	B-34
8.2	L'Alberta	B-35
8.3	La Colombie-Britannique	B-35
8.4	Le Nouveau-Brunswick : une réforme fiscale est effectivement mise en place...	B-36

C –	LA DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS : L'APRÈS-LIPSON ET AUTRES POSITIONS ADMINISTRATIVES DE L'ARC SUR CE SUJET...	C-1 à C-13
1.	Introduction	C-1
2.	Déductibilité des intérêts et le suivi sur les propositions législatives déposées à l'origine le 31 octobre 2003 : toujours pas de développement... ..	C-1
3.	La vie après la décision Lipson: qu'en est-il au juste?.....	C-2
3.1	Qu'arrive-t-il si des conjoints s'engagent dans une transaction identique à celle du couple Lipson?	C-4
3.2	Transfert de pertes en capital "latentes" entre conjoints : la position favorable de l'ARC est maintenue... ..	C-6
4.	Distribution de capital sur un fonds de série T ou encore vente d'unités d'un fonds commun pour payer les intérêts sur l'emprunt : la suite très favorable du cours de l'an dernier... ..	C-7
5.	Rachat d'actions par une société et paiement par l'émission de billets portant intérêts : une interprétation de l'ARC qui fait un bon tour de la question... ..	C-9
6.	Emprunt par une filiale avec intérêts pour prêter "sans intérêt" à sa société mère : attention... ..	C-11
7.	Conjoints copropriétaires, marge de crédit conjointe mais un seul investisseur dans le couple : l'ARC publie une autre interprétation technique... ..	C-12
8.	La stratégie du 10-8 utilisée dans le milieu de l'assurance-vie et les vérifications fiscales de l'ARC	C-13

D – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES FÉDÉRALES	D-1 à D-27
1. Modifications découlant du budget fédéral du 27 janvier 2009.....	D-1
1.1 Gel des taux de cotisation d'assurance-emploi pour 2010.....	D-1
1.2 Bonification de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT) à compter de 2009	D-1
1.3 Hausse plus importante du crédit en raison de l'âge à compter de 2009	D-3
1.4 Hausse à 25 000 \$ du montant pouvant être retiré d'un REÉR en vertu du régime d'accession à la propriété (RAP)	D-3
1.5 Baisse de valeur d'un REÉR ou d'un FERR après le décès du rentier et l'importante modification favorable prévue dans le budget fédéral	D-3
1.6 Crédit fédéral pour la rénovation domiciliaire (CIRD) : un montant maximum de 1 350 \$ (1 127 \$ pour les résidents du Québec).....	D-4
1.6.1 Tableau-sommaire comparatif entre la mesure fédérale et la mesure québécoise	D-8
1.6.2 Définition de "logement admissible"	D-9
1.6.3 Une fiducie n'est pas admissible au crédit, mais un bénéficiaire de la fiducie peut l'être s'il a engagé des dépenses admissibles ou si la fiducie en a engagées... ..	D-9
1.6.4 Indemnités d'assurance	D-10
1.6.5 Dépenses de condos encourues dans les espaces communs : elles peuvent être admissibles... ..	D-10
1.6.6 Autres aspects relatifs à la demande de crédit.....	D-11
1.7 Crédit d'impôt pour l'achat d'une première habitation	D-12
1.8 Modifications à la déduction pour amortissement (DPA) de certains biens	D-14
1.8.1 Ordinateurs neufs – DPA accéléré au taux temporaire de 100 % (catégorie 52).....	D-14
1.8.2 Amortissement des biens de fabrication et transformation acquis en 2010 et 2011 : finalement, ils iront dans la catégorie 29... ..	D-15
1.9 La saga du paragraphe 256(9) LIR entourant la perte potentielle de l'exonération de 750 000 \$ sur les gains en capital : bonne nouvelle, le budget fédéral du 27 janvier 2009 vient à la rescousse des contribuables et rétroactivement en plus... ..	D-16
1.10 Prolongation (...encore une fois) du crédit d'impôt de 15 % pour exploration minière	D-17
1.11 Transmission électronique obligatoire des déclarations de revenus des sociétés et de déclarations de renseignements pour certains contribuables et pénalités y afférentes.....	D-17
1.11.1 Déclarations de revenus des sociétés	D-17
1.11.2 Déclarations de renseignements pour l'ensemble des contribuables visés	D-18
1.11.3 Modifications à certaines pénalités pour production tardive ou dans un format incorrect	D-18
1.12 Modifications en matière de recherche scientifique et de développement expérimental (RS&DE)	D-20
1.13 Mesures visant la fiscalité internationale	D-20
2. Autres mesures annoncées en 2009 et certains brefs rappels sur d'autres mesures annoncées précédemment... ..	D-20
2.1 Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles et avantages imposables pour 2009.....	D-20

2.2	Montant au kilomètre applicable aux frais de transport reliés aux frais de déménagement, aux frais médicaux et aux habitants de régions éloignées et taux pour les frais de repas.....	D-20
2.3	Bref rappel sur la hausse annuelle des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB.....	D-21
2.4	Modifications permettant aux athlètes amateurs de reporter l'impôt sur leur revenu de performance admissible.....	D-21
2.5	Rappel sur la hausse progressive du taux de déduction des frais de repas des camionneurs se qualifiant de "conducteurs de grand routier" d'ici à 2011	D-22
2.6	Suivi sur l'assouplissement prévu sur la tenue d'un registre des déplacements à l'égard d'une automobile à compter de 2009.....	D-22
2.7	Assouplissements administratifs de l'ARC à certains avantages imposables accordés à des employés	D-23
2.8	Possibilité de report d'impôt pour les agriculteurs à la disposition d'animaux et ce, pour cause d'inondations ou de conditions d'humidité excessive	D-23
2.9	Le projet de loi C-10 sur les mesures du budget fédéral de 2008, les modifications annoncées en juillet 2008, plusieurs mesures du budget fédéral de 2009, quelques ajouts et des notes explicatives de 178 pages....	D-24
2.10	Correction rétroactive à 2006 d'une anomalie technique au calcul du CRTG lors d'un report de pertes	D-25
2.11	Le "bill technique" déposé à l'origine le 20 décembre 2002 et les nombreuses modifications subséquentes : où en sommes-nous rendus?	D-25

**E – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS, LES FIDUCIES
ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS DES RÈGLES QUÉBÉCOISES..... E-1 à E-51**

1.	Primes d'assurance médicaments : hausse à 585 \$ à partir de juillet 2009	E-1
2.	Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) et indexation à l'inflation des différentes tranches de revenu assujetti à la cotisation	E-2
3.	Seuils pour la "prime au travail" en 2009	E-2
4.	Modifications fiscales découlant du budget du Québec du 19 mars 2009 et modifications connexes s'y rapportant	E-2
4.1	Améliorations substantielles au crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants	E-2
4.1.1	Bonifications importantes à la table des taux de crédits d'impôt pour rapprocher davantage le coût net de la garde privée de celui de la garde à contribution réduite	E-3
4.1.2	Hausse à 9 000 \$ du plafond des frais payés pour assurer la garde d'un enfant de moins de 7 ans	E-6
4.1.3	Amélioration du traitement fiscal applicable aux frais de garde d'enfants payés pendant un congé parental	E-6
4.2	Reconnaissance du Programme alternative jeunesse pour l'application du supplément à la prime au travail	E-7
4.3	Assouplissements relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études pour les REÉÉ ...	E-8
4.4	Améliorations importantes au régime Actions-croissance PME qui devient le régime d'épargne-actions II	E-8
4.5	Hausse temporaire du crédit d'impôt québécois pour l'acquisition des actions émises par Fondation	E-8
4.6	Le crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles du Québec	E-8
4.6.1	Détermination du crédit d'impôt	E-8
4.6.2	Habitation admissible	E-10
4.6.3	Travaux de rénovation et d'amélioration résidentielles	E-11
4.6.4	Dépenses admissibles	E-12
4.6.5	Tableau comparatif entre le crédit québécois et le crédit fédéral	E-14
4.7	Instauration d'un crédit d'impôt remboursable pour l'acquisition ou la location d'un véhicule neuf écoénergétique	E-14
4.8	Modifications au crédit d'impôt remboursable pour le design	E-18
4.9	Extension aux secteurs forestier et minier du crédit d'impôt remboursable pour la formation de la main-d'oeuvre dans le secteur manufacturier	E-20
4.10	Instauration d'un congé d'impôt sur le revenu de dix ans pour une nouvelle société dédiée à la commercialisation d'une propriété intellectuelle	E-21
4.11	Instauration d'un congé de redevances de cinq ans pour les nouveaux puits de gaz naturel	E-23
4.12	Modifications au crédit d'impôt remboursable pour le développement des affaires électroniques	E-24
4.13	Améliorations aux crédits d'impôt remboursables du domaine culturel	E-26
4.13.1	Bonifications au crédit d'impôt remboursable pour la production de spectacles	E-26
4.13.2	Bonifications au crédit d'impôt remboursable pour la production d'enregistrements sonores	E-27
4.13.3	Ajustements aux crédits d'impôt remboursables pour le doublage de films et pour l'édition de livres pour que les taux ne comportent plus plusieurs décimales	E-29

4.13.4	Simplification de la procédure d'attestation de la SODEC pour l'obtention du crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique	E-29
4.14	Hausse du taux de la taxe de vente du Québec à compter du 1er janvier 2011	E-30
4.14.1	Précisions relatives à l'application de la hausse du taux de la TVQ	E-30
4.14.2	Modifications corrélatives	E-32
4.14.3	Majoration du crédit d'impôt remboursable pour la TVQ	E-34
4.14.4	Vers une harmonisation de la TVQ avec le régime de la TPS pour mettre la main sur une importante compensation fédérale?	E-35
4.15	Récupération de certains coûts administratifs par Revenu Québec	E-36
4.15.1	Frais de prise en charge d'un dossier : des frais de 93 \$ pour une première intervention par le Centre de perception fiscale	E-36
4.15.2	Frais d'inscription et de radiation d'une hypothèque légale	E-37
5.	Modifications touchant la R&D	E-37
6.	Planifications fiscales agressives (PFA), règle générale anti-évitement (RGAÉ) et le futur cadre législatif à cet égard au Québec : la "bombe" a atteint le sol le 15 octobre 2009.....	E-37
7.	Modifications diverses annoncées depuis novembre 2008	E-37
7.1	Hausse des taux de cotisation au RQAP pour 2010	E-37
7.2	Statut des personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) et statut des ressources intermédiaires et de type familial (RI et RTF) : des projets de loi confirment leur droit d'association mais maintiennent leur statut de travailleur autonome	E-38
7.3	Rappel sur la hausse à 2 000 \$ dès 2009 du montant servant au calcul du crédit d'impôt pour revenus de retraite	E-38
7.4	Réduction du crédit d'impôt pour maintien à domicile (CIMAD) en fonction du revenu familial et indexation du seuil en 2009	E-39
7.5	Rappel sur l'indexation à compter de 2009 de certaines mesures fiscales destinées aux travailleurs	E-39
7.6	Modifications techniques entourant le crédit d'impôt pour le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) et certaines situations de retraite ou pré-retraite et de décès	E-39
7.7	Modification au crédit d'impôt remboursable pour la francisation en milieu de travail	E-39
7.8	Bonifications au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique ou télévisuelle québécoise introduites lors de l'énoncé économique du 14 janvier 2009	E-40
7.8.1	Hausse des taux de base du crédit d'impôt	E-42
7.8.2	Bonification relative à certaines productions ne faisant l'objet d'aucune aide financière accordée par un organisme public	E-42
7.8.3	Abolition du plafond du crédit d'impôt	E-43
7.8.4	Hausse du taux maximal du crédit d'impôt.....	E-44
7.8.5	Ajustement des taux des bonifications liées au crédit d'impôt	E-44
7.9	Refonte du crédit d'impôt remboursable pour services de production cinématographique	E-45
7.10	Admissibilité des ouvrages réimprimés au crédit d'impôt remboursable pour l'édition de livres	E-46
7.11	Prolongation du délai pour la création d'emplois relativement au crédit d'impôt remboursable à l'égard de grands projets créateurs d'emplois	E-48

7.12	Assouplissement des règles de rachat des titres émis sous l'ancien régime d'investissement coopératif et ajustements à diverses modalités du nouveau régime	E-48
7.13	Crédit d'impôt remboursable pour services d'adaptation technologique et modifications aux centres reconnus	E-49
7.14	Évitement fiscal interprovincial et réserve pour gain en capital au Québec	E-50
7.15	Modifications à la définition de coopérative admissible pour le report de l'imposition de certaines ristournes	E-50
7.16	Modifications au crédit d'impôt à l'investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation pour la très grande entreprise	E-51

F – L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS : UN SUIVI DES RÈGLES ET UNE RÉFLEXION SUR CERTAINES STRUCTURES À ENVISAGER... F-1 à F-16

1.	L'incorporation des professionnels : un suivi des règles et une réflexion sur certaines structures à envisager...	F-1
1.1	Introduction	F-1
1.2	Ajouts en 2009 (à ce jour) de 3 ordres professionnels permettant à leurs membres d'incorporer leur entreprise professionnelle...	F-1
1.3	Où en sommes-nous rendus pour d'autres ordres professionnels?	F-2
1.4	Quoi de neuf du côté de nos pharmaciens très malades?	F-3
2.	Incorporation de professionnels dans le contexte d'une société de personnes avec quelques associés : une étude de cas à la lumière de la baisse progressive des taux corporatifs	F-3
2.1	Un cas réel de médecins	F-4
2.1.1	Structure juridique actuelle de l'étude de cas	F-4
2.1.2	Objectifs de l'étude de cas	F-4
2.1.3	Les importantes connaissances de base sur quelques règles fiscales dans la prise de décision	F-5
2.1.3.1	Taux corporatifs sur le "revenu d'entreprise exploitée activement" (REÉA) et l'évolution des taux corporatifs (fin d'exercice au 31 décembre) depuis l'an 2000	F-5
2.1.3.2	Introduction du concept de "dividendes déterminés" vs "dividendes ordinaires" depuis 2006	F-6
2.1.3.3	Concept de dollars avant impôts et les dollars après impôts corporatifs vs après impôts personnels	F-6
2.1.3.4	Possibilité de mettre en place une structure permettant le versement de dividendes au conjoint ou à des enfants majeurs	F-7
2.1.3.5	Autres considérations fiscales à tenir compte	F-7
2.1.4	Structures potentielles à envisager pour le "pool" de 8 médecins	F-8
2.1.4.1	Méthode #1 : l'incorporation pure et simple des activités de médecine	F-8
2.1.4.2	Méthode #2 : transfert de la participation dans la S.E.N.C. par le médecin à sa propre société par actions	F-9
2.1.4.3	Méthode #3 : services rendus par la société par actions du médecin et charges professionnelles à la S.E.N.C. sur la base des décisions anticipées rendues par l'ARC	F-10
2.1.5	Conclusion de l'étude de cas : nous appuyons la deuxième méthode...	F-11
2.1.6	Autres structures envisageables dans un contexte où la TPS et la TVQ sont entièrement récupérables	F-11
2.1.7	Autre structure impliquant une S.E.N.C. mais que nous trouvons trop agressive	F-14
3.	Émission de relevés 27 en 2008 au nom personnel des médecins, même ceux incorporés	F-15
4.	Bref rappel sur une solution potentielle à "la balloune de quelques centaines de milliers de dollars" des orthodontistes qui incorporent leur entreprise...	F-15

G – SUIVI SUR UNE MULTITUDE DE RÈGLES FISCALES VISANT LES PLACEMENTS, LES VÉHICULES DE RETRAITE ET LES PRODUITS D'ASSURANCE	G-1 à G-61
1. Introduction	G-1
1.1 Déclaration annuelle des revenus, gains et pertes sur les placements et des frais y afférents : une vraie référence!	G-1
2. Régimes de revenus différés (REÉR, FERR, RPA, RPDB, REÉE, REÉI, RRQ, PSV, SRG, etc.)	G-1
2.1 Baisse de valeur du REÉR (ou du FERR) après le décès : un important problème... réglé mais pas dans tous les cas...	G-2
2.2 Hausse à 25 000 \$ de la limite des retraits aux termes du régime d'accession à la propriété (RAP)	G-5
2.2.1 Quelques commentaires sur les stratégies de retrait du REÉR dans le cadre du RAP.....	G-6
2.3 Régime d'accession à la propriété (RAP) et retraits dans des années civiles distinctes : le ministère des Finances du Canada va, semble-t-il, enfin bouger.....	G-7
2.4 Cotisations excédentaires au REÉR et application de l'excédent au remboursement accéléré du RAP ou du REEP : rappel de la procédure à suivre et informations additionnelles.....	G-8
2.5 Retrait minimum du FERR : pas d'assouplissements annoncés à ce jour pour 2009 et autres commentaires sur le retrait minimum	G-9
2.6 Rappel sur les incidences sur le maximum déductible au titre des REÉR pour 2009 de modifications apportées aux régimes de retraite de la fonction publique fédérale, de la GRC et des Forces canadiennes	G-10
2.7 Bref rappel sur la hausse des plafonds applicables aux RPA, aux REÉR et aux RPDB au cours des dernières années et des prochaines années.....	G-10
2.8 Modifications techniques entourant l'accès au crédit d'impôt pour le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FSTQ) et le droit à la retraite ou à la pré-retraite.....	G-12
2.9 Nouveau critère de rachat des actions émises par le Fonds de solidarité FTQ dans une situation de décès impliquant un REÉR de conjoint.....	G-12
2.10 Hausse temporaire à 25 % du crédit d'impôt québécois pour l'acquisition des actions émises par Fondation	G-13
2.11 Sixième numéro du "Bulletin de l'observation" publié par l'ARC (Revenu Canada) sur les régimes enregistrés.....	G-14
2.12 Mieux connaître les CRI et les FRV	G-15
2.12.1 Budget de l'Ontario et le débloqué accru des fonds immobilisés d'un FRV	G-15
2.13 Statistiques sur la baisse de popularité des régimes de retraite à prestations déterminées	G-15
2.13.1 Traitement fiscal d'un surplus actuariel d'un régime de pension agréé (RPA) versé à l'employeur suite à la vente d'une division : l'ARC se prononce...	G-16
2.13.2 Honoraires versés à des gestionnaires de placements avec TPS ou sans TPS?	G-17
2.14 Encore une hausse des cotisations au RRQ?.....	G-18
2.15 Prestations de la Régie des rentes du Québec à 60 ans et la retraite progressive : pas pour les travailleurs autonomes non incorporés...	G-19
2.16 Très bref rappel sur le coût réel de la perte de la pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV) en raison d'un revenu individuel trop élevé.....	G-19
2.17 Modifications et informations additionnelles entourant les régimes enregistrés d'épargne-études (REÉE).....	G-19

2.17.1	Régime enregistré d'épargne-études (REÉÉ) et les taux bonifiés des subventions fédérales et québécoises : le revenu familial de quelle année est utilisé et quel est le plafond à utiliser pour 2007, 2008, 2009 et 2010?.....	G-20
2.17.2	Assouplissements techniques relatifs à l'incitatif québécois à l'épargne-études (IQÉÉ).....	G-22
2.17.2.1	Règles concernant les bénéficiaires de REÉÉ âgés de 16 ou de 17 ans.....	G-22
2.17.2.2	Cession de l'incitatif québécois à la suite d'un transfert de la totalité des biens d'un REÉÉ à un autre REÉÉ.....	G-23
2.17.2.3	Conséquences de la participation tardive de certains fournisseurs de REÉÉ.....	G-23
2.17.3	Exigences relatives au changement de bénéficiaires et au transfert entre REÉÉ : l'ARC précise sa position sur la règle de l'âge limite de 21 ans... ..	G-24
2.17.4	Rappel sur les règles entourant les retraits des montants d'un REÉÉ que ce soit au titre de paiements d'aide aux études (PAÉ) ou au titre des cotisations effectuées à l'origine : y a-t-il un ordre à suivre?.....	G-24
2.17.5	Autres informations sur le REÉÉ.....	G-24
2.18	Le nouveau régime enregistré d'épargne-invalidité (REÉI) : informations additionnelles faisant suite au matériel des deux dernières années... ..	G-25
2.18.1	Référence à un texte exceptionnel sur le REÉI.....	G-25
2.18.2	Excellent tableau comparatif des règles applicables au REÉI par rapport à celles du REÉÉ.....	G-25
2.18.3	Tableau des seuils applicables donnant droit ou non à la subvention bonifiée pour le REÉI et au bon d'épargne-invalidité.....	G-27
2.18.4	Effets ou non de la portion imposable des paiements provenant d'un REÉI sur certains versements gouvernementaux.....	G-28
2.18.5	À propos des dispositions législatives exactes sur le REÉI.....	G-30
2.18.6	Autres informations disponibles sur le REÉI.....	G-30
3.	Le CÉLI : quelques informations supplémentaires très importantes suite à notre texte d'environ 35 pages de l'an dernier.....	G-30
3.1	Sans grande surprise, le "plafond CÉLI" se situera encore à 5 000 \$ en 2010.....	G-32
3.2	Les échanges de titres boursiers (SWAP) entre le CÉLI et le REÉR ainsi que les cotisations excédentaires au CÉLI : le fisc met fin à certaines stratégies beaucoup trop agressives... ..	G-33
3.3	Désignation d'un conjoint comme bénéficiaire du CÉLI : l'Ontario agit pour faciliter la chose... et le CQFF met la pression nécessaire pour que le Québec agisse en conséquence... ..	G-37
3.4	CÉLI et mentions au mandat d'inaptitude ou au "testament biologique" lors de situations de legs au conjoint.....	G-38
3.5	Gel successoral en faveur d'un CÉLI pour un employé-clé : l'ARC se prononce dans une interprétation technique et cela forcera probablement les personnes intéressées à demander une décision anticipée... ..	G-39
3.6	Les épargnes couvertes par la Société d'assurance-dépôt du Canada s'appliquent désormais au CÉLI.....	G-40
3.7	Bref rappel sur la retenue d'impôt étrangère et le CÉLI.....	G-41
3.8	Bref rappel sur la problématique de la spéculation boursière qui vise aussi les REÉR, les FERR et le REÉI (et non pas seulement les CÉLI)... ..	G-41
3.9	Bigamie fiscale et décès : une différence importante entre le REÉR et le CÉLI... ..	G-42
4.	La stratégie de transfert des pertes en capital latentes entre conjoints est toujours valide, même après l'affaire Lipson... ..	G-42
5.	Pertes découlant d'investissements s'étant révélés frauduleux (de type Madoff).....	G-43

6.	Les fonds communs de Norbourg et rappel sur la date de disposition des unités : le 31 décembre 2008.....	G-44
7.	Remboursement d'une dette en devises étrangères sur un bien productif ou non productif de revenus et gains ou pertes sur change étranger	G-44
8.	Adoption de la version finale des règles fiscales de conversion des fiducies de revenu en sociétés par actions	G-44
9.	Bref rappel sur le traitement fiscal de dédommagements versés à des investisseurs dont certains actionnaires de Nortel suite à la publication du bulletin Nouvelles techniques no 39 par l'ARC le 4 décembre 2008	G-45
10.	CPG à rendement progressif (ou autres placements à rendement progressif) : pas conçus pour être détenus à l'extérieur de régimes enregistrés... ..	G-45
11.	Les épargnes couvertes par la Société d'assurance-dépôt du Canada (SADC) s'appliquent aussi aux sociétés par actions	G-45
12.	Bonifications importantes au régime Actions-croissance PME qui devient désormais le régime d'épargne-actions II (RÉA II)	G-46
12.1	Introduction	G-46
12.2	Accro PME devient RÉA II	G-47
12.3	Prolongation de cinq ans de la durée du régime	G-47
12.4	Hausse de la déduction fiscale au Québec à 150 % pour près de deux ans	G-47
12.5	Hausse à 200 millions de dollars du plafond de l'actif d'une société émettrice	G-48
12.6	Réduction d'une année de la période de détention minimale.....	G-48
12.7	Simplification de la procédure relative à l'inscription d'une action valide sur la liste de l'AMF.....	G-49
12.8	Quelques informations en rafale sur le RÉA II.....	G-49
13.	Quelques commentaires sur certains abris fiscaux causant des problèmes à ceux qui y ont touché... ..	G-50
13.1	Les "débris fiscaux" rattachés aux dons de bienfaisance où l'investisseur ne débourse réellement que 0,25 \$ ou 0,30 \$ par dollar : au moins 140 000 contribuables visés et au moins 4,2 milliards en dons refusés ou en voie de l'être... ..	G-50
13.2	The Synergy Group 2000 et l'achat de pertes fiscales via le "Independent Business Consultant Association" (IBCA) : tel que prévu, le dossier a effectivement tourné au vinaigre... ..	G-51
13.3	L'abri fiscal "Prospector – Mail it safe".....	G-52
13.4	Autre abri fiscal douteux visant un "deal" d'actions accréditives mal structuré	G-52
14.	Assurance-vie, assurance maladies graves et assurances collectives	G-53
14.1	Assurance-vie et multiples lectures sur le sujet : où s'informer?	G-53
14.2	La stratégie du "10-8" dans le milieu de l'assurance-vie et les questionnements actuels de l'ARC sur cette technique	G-54
14.3	L'affaire Jacques Bilodeau et le rappel des règles sur l'imposition ou non des commissions d'assurance-vie et d'assurance maladies graves sur une police souscrite pour le conseiller lui-même... ..	G-56
14.4	La stratégie impliquant le transfert de polices d'assurance-vie à une société ayant un lien de dépendance avec le particulier : un autre texte sur l'évaluation des polices	G-57
14.5	Police d'assurance-vie dont une filiale est titulaire mais dont la bénéficiaire est la société-mère : l'ARC durcit sa position administrative pour les années 2010 et suivantes	G-58
14.6	La rente assurée financée (le "triple back-to-back") : des informations demandées par nos participants... ..	G-59
14.7	Référence à un texte détaillé sur les rentes, incluant les rentes assurées	G-60
14.8	Assurance maladies graves.....	G-60
14.8.1	Bref rappel sur des textes écrits sur le sujet	G-60

14.8.2	Polices d'assurance contre les maladies graves et commissions gagnées par un représentant sur sa propre police	G-60
14.9	Assurances collectives et montants payables à des retraités pour compenser l'abolition de leur programme d'assurance-maladie privé : contrairement à l'ARC, Revenu Québec conclut que les montants sont imposables	G-61
15.	Autres sujets... en rafale!	G-61
15.1	Rappel sur notre chronique sur l'impact fiscal du taux de change sur les placements	G-61
15.2	Gestion des pertes en capital dans le contexte boursier actuel	G-61

H – SAVIEZ-VOUS QUE...? H-1 à H-16

1.	Incorporation des agents immobiliers : un processus qui deviendra réalité incessamment.....	H-1
2.	Les vérifications fiscales de fiducies entre-vifs commencent à augmenter substantiellement... ..	H-2
2.1	Réalisation de gains en capital admissibles à l'exonération de 750 000 \$ sur les gains en capital.....	H-3
2.2	Réalisation de gains en capital par la fiducie et attribution du gain à des enfants mineurs par le biais de stratégies plus agressives de fractionnement visant à contourner "l'impôt sur le revenu fractionné" (le "kiddie tax")	H-5
2.3	Lieu de résidence d'une fiducie.....	H-5
3.	Baisse du taux prescrit à 1 % et la problématique de la "renégociation" d'un nouveau prêt au taux plus bas de 1 %	H-7
4.	Oppositions et appels de cotisations : quelques statistiques mais aussi des commentaires du CQFF sur la vérité que cachent les chiffres... ..	H-10
5.	Confirmation d'inscription d'un fournisseur aux fichiers de la TPS et de la TVQ : imprimer aussi la preuve dès la recherche initiale...!	H-11
6.	Nouvelle rubrique "Dans vos lectures..."	H-12
7.	Réforme majeure de la Loi sur les compagnies du Québec.....	H-13

I –	LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT EXPÉRIMENTAL (RS&DE)	I-1 à I-6
1.	Effets de la hausse à 500 000 \$ du "plafond des affaires" sur l'aide fiscale fédérale rattachée à la RS&DE	I-1
2.	Publication par l'ARC de la politique d'application 2004-02R2 sur les exigences de production relatives aux demandes pour la RS&DE	I-2
3.	Publication par l'ARC d'un document d'orientation de la RS&DE sur la production végétale en environnements contrôlés	I-2
4.	Quelques brefs commentaires sur la nouvelle version du formulaire prescrit T661	I-3
5.	Aide fiscale en matière de RS&DE et comparaisons interprovinciales	I-4
6.	La R&D et le Québec	I-4
6.1	Introduction et brève revue du régime existant	I-4
6.2	Reconnaissance de centres de recherche publics admissibles	I-5

J – LE COURRIER DU LECTEUR... J-1 à J-12

1.	Fiducie de gel et règle de la disposition réputée à tous les 21 ans : quelles sont les alternatives?	J-1
2.	Renonciation à un droit de bénéficiaire dans une fiducie familiale	J-3
3.	Décès, testament et fils unique vivant en Europe	J-4
4.	Deux sociétés associées à une même troisième et une avenue à envisager à l'avance lorsque le capital imposable excèdera 10 millions	J-5
5.	Décès d'un actionnaire d'une PME ayant une seule action ordinaire émise et dont la JVM est très élevée : le problème technique qui ne devrait malheureusement jamais survenir en pratique, mais... ..	J-9
6.	CDC ou IMRTD?	J-11

K – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTSK-1 à K-12

1.	La saga des formulaires T1135 non produits et l'application de la pénalité : où en sommes-nous rendus?	K-1
2.	Qu'arrivera-t-il en 2010 aux droits successoraux américains?	K-3
2.1	Textes en français sur les droits successoraux américains et/ou sur le mode de détention d'un bien immeuble aux États-Unis	K-3
3.	L'offensive du fisc canadien contre la double-déduction des intérêts est abandonnée...	K-4
4.	Bref rappel sur l'entrée en vigueur du protocole modifiant la Convention fiscale entre le Canada et les États-Unis	K-5
5.	Échanges d'actions entre des sociétés canadiennes et des sociétés étrangères : le ministère des Finances du Canada avoue ne pas encore avoir trouvé la solution...	K-6
6.	L'affaire UBS et le secret bancaire suisse...	K-6
6.1	Divulgations volontaires : les règles ont changé...	K-7
7.	Accord d'échange de renseignements en matière fiscale avec les Antilles néerlandaises et d'autres pays s'ajouteront à la liste...	K-8
8.	Roulement fiscal par un non-résident et obligation de produire néanmoins le formulaire T2062 portant sur les renseignements à soumettre suite à une disposition	K-10
9.	Modification-surprise à l'article 400 du Règlement et le concept d'établissement stable	K-10
10.	Le concept de services rendus par un non-résident au Québec et les jetons de présence versés à des administrateurs non-résidents qui participent aux réunions par vidéoconférence ou par téléphone	K-11
11.	Rapport final du Groupe consultatif sur la fiscalité internationale	K-11
12.	Fiducies non-résidentes et entités de placement étrangères : où en sommes-nous rendus?	K-12
13.	Rappel sur un texte en français sur les règles fiscales applicables lorsqu'un particulier quitte le Canada définitivement...	K-12

L –	PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ARC (REVENU CANADA) ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU CANADA	L-1 à L-12
1.	Remboursement d'une dette en devises étrangères sur un bien productif ou non productif de revenus et gain ou perte sur change étranger	L-1
2.	Automobiles fournies par l'employeur, crise financière et location vs achat : la saga se poursuit... ..	L-3
3.	Majoration du PBR des immobilisations non amortissables d'une filiale suite à une fusion ou une liquidation et la bonne nouvelle de la désignation tardive permise par l'ARC... ..	L-6
4.	Emploi non assurable et le test de plus de 40 % des actions votantes : la suite de la "saga" de l'an dernier... et une position officielle	L-8
5.	Les pénalités envers les tiers : l'ARC fournit des statistiques et des exemples... ..	L-9
6.	L'évaluation des actions de contrôle par l'ARC : la polémique créée l'an dernier s'estompe fort heureusement... en partie	L-10
7.	Des interprétations techniques détaillées fournissant des explications sur l'interaction du revenu protégé ("safe income") et de l'impôt de la Partie IV pour une société recevant un dividende : pour les fiscalistes seulement... ..	L-11
8.	Dépôt répétitif de propositions législatives et augmentation induite du travail des fiscalistes	L-11

M – PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE REVENU QUÉBEC ET DU MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC.....	M-1 à M-11
1. Voyages de pêche payés à des clients ou des fournisseurs : enfin le gros bon sens se pointe le bout du nez... ..	M-1
2. Délai et taux de règlement des avis d'opposition au Québec	M-4
3. Crédit d'impôt à l'investissement du Québec et quelques positions administratives de Revenu Québec	M-4
3.1 Sens de "biens neufs" et les biens "réusinés" ou "remis à neuf"	M-4
3.2 Paiement du bien après la date de production de la déclaration CO-17	M-5
3.3 Admissibilité des moules comme biens de fabrication et de transformation aux fins de la catégorie 43 et du crédit d'impôt à l'investissement du Québec	M-6
3.4 Crédit d'impôt à l'investissement au Québec et biens "neufs" de fabrication et de transformation loués par une société à une autre société (par exemple, dans une situation du type "société-mère et filiale")	M-7
4. Accès au dossier du contribuable dans le cadre du dépôt d'un avis d'opposition.....	M-7
5. Contestation juridique d'une réclamation d'un fournisseur et le problème de déductibilité de la dépense tant que le litige perdure... ..	M-8
6. Qu'arrivera-t-il en 2012 au taux général d'imposition des sociétés au Québec et les recommandations du ministre des Finances du Canada seront-elles suivies?	M-9
7. Déduction conditionnelle de 1 000 000 \$ dans le calcul du capital versé aux fins de la taxe sur le capital et admissibilité complète même pour les années d'imposition courtes ou encore s'il y a deux années d'imposition dans la même année civile... ..	M-11

N – JURISPRUDENCE RÉCENTE N-1 à N-12

1.	La décision Lipson et la déductibilité des intérêts suite à un transfert de biens entre conjoints, Cour suprême du Canada, (2009) DTC 5015	N-1
2.	La décision Bilodeau et l'imposition de la commission sur une police d'assurance vie universelle contractée par l'agent d'assurance pour lui-même, Cour canadienne de l'impôt, 2008-782(IT)G rendue le 11 mai 2009	N-1
3.	L'affaire Whitewater Golf Club et les dépenses de golf non déductibles : les pouvoirs accrus de l'ARC pour mettre la main sur des listes de noms suite aux affaires eBay, Redeemer et Chambre immobilière du Grand Montréal, Cour fédérale, (2009) DTC 5137 ...	N-2
4.	Rappel de la décision Felix & Norton International sur la très réelle possibilité de faire annuler rétroactivement un dividende excédentaire à même le CDC et nouveaux développements à ce sujet... ..	N-3
5.	Les décisions "Nielsen Development Ltd" ainsi que "Les entreprises Réjean Goyette inc." et la raisonnabilité des honoraires de gestion	N-4
6.	L'affaire Leola Purdy, Sons Ltd, gain en capital vs revenu d'entreprise sur une opération boursière et ajustement à l'égard d'une année prescrite, Cour canadienne de l'impôt, 2009 CCI 21	N-4
7.	Les décisions DiMaria et Bartley concernant l'imposition ou non de bourses d'études de 3 000 \$ versées aux enfants des employés de Dow Chemical : la Cour d'appel fédérale (2009) DTC 5019 force l'ARC à modifier sa position administrative	N-5
8.	La décision Martin et l'achat de clientèle par un comptable agréé, paiement du prix sur des périodes de 2 à 5 ans par le biais d'un pourcentage des honoraires perçus et traitement fiscal des versements, Cour canadienne de l'impôt, (2009) DTC 1143	N-8
9.	La règle générale anti-évitement (RGAÉ) et les multiples décisions des tribunaux qui vont dans tous les sens : est-ce que vraiment quelqu'un sait où cela s'en va?	N-8
10.	L'affaire Caisse populaire Desjardins de l'Est de Drummond et les retenues à la source non remises par un employeur : malgré les garanties et sûretés, c'est l'ARC qui passe en premier..., Cour suprême du Canada, (2009) DTC 5106	N-9
11.	Bref rappel sur la décision CGI et le traitement fiscal des travaux en cours par rapport aux PCGR : la Cour d'appel fédérale renverse fort heureusement la très mauvaise décision de la Cour canadienne... ..	N-10
12.	Bref rappel sur la décision 489599 B.C. Ltd et le concept de "plus de 5 employés à temps plein" : l'ARC baisse les bras et accepte les conclusions de la décision... ..	N-10
13.	Autres décisions d'intérêt	N-11

O – ADMINISTRATION FISCALE..... O-1 à O-14

1.	AU FÉDÉRAL	O-1
1.1	Statistiques sur l'application de la règle générale anti-évitement (RGAÉ) par le fisc fédéral	O-1
1.2	La famille moyenne dépense plus en impôts et taxes que pour ses besoins essentiels	O-1
1.3	La fraude fiscale à trois volets est visée par l'Agence du revenu du Canada	O-2
1.4	L'ARC prend des mesures pour exécuter les lois fiscales	O-2
1.5	Le ministre du Revenu national a apporté des changements aux centres d'appels de l'Agence pour implanter l'identification obligatoire du fonctionnaire... ..	O-3
1.6	Bulletins d'interprétation et circulaires d'information révisés, "Nouvelles techniques" de l'impôt sur le revenu, etc.	O-4
1.6.1	Bulletins d'interprétation	O-4
1.6.2	Bulletins d'interprétation archivés	O-4
1.6.3	Circulaires d'information révisées	O-4
1.6.4	Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu	O-4
1.7	Publication par l'ARC des bulletins # 31 et # 32 pour les organismes de bienfaisance enregistrés	O-5
1.8	L'Agence du revenu du Canada publie de nouvelles directives sur les campagnes de financement des organismes de bienfaisance	O-6
1.9	Organisme de bienfaisance enregistré ou organisme sans but lucratif?	O-6
1.10	Prolongation de l'allègement administratif sur les retenues de remboursement pour certains organismes exonérées d'impôt	O-8
1.11	Rapport de la vérificatrice générale publié en 2009 portant sur la vérification fiscale des PME : un déplacement de la sélection vers les dossiers à risque plus élevé est suggéré	O-8
1.12	Instauration de "Mon paiement" par l'ARC	O-9
2.	AU QUÉBEC	O-11
2.1	Planifications fiscales agressives (PFA), règle générale anti-évitement (RGAÉ) et le futur cadre législatif à cet égard au Québec : la "bombe" a atteint le sol le 15 octobre 2009... ..	O-11
2.2	Le paiement des primes d'assurance à la CSST payable à Revenu Québec à compter de janvier 2011	O-13
2.3	Bulletins d'interprétation au Québec qui ont été révisés	O-13